

## Ils revendaient les fichiers informatiques de la police

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL.** Entre 2000 et 2003, le gardien de la paix a utilisé les fichiers de la police, "un service" que lui a demandé un ancien commissaire reconverti dans le recouvrement.

Ils se sont rencontrés et côtoyés dans les bureaux de police. Bruno Cwikowski a été pendant 20 ans commissaire à Grenoble et pendant quelque années le supérieur de Jean Chouteau, gardien de la paix. Tous deux comparaissent hier devant le tribunal correctionnel pour corruption active et passive. Révoqué en 1992 pour faux en écriture privée, M. Cwikowski a gardé des liens avec Bruno Chouteau. C'est en 2000, alors qu'il est dirigeant de GCEA, une société de recouvrement, qu'il fait appel à son ancien collaborateur. Le gardien de la paix toujours en exercice va alors régulièrement se connecter au fichier national des automobiles, strictement réservé à la police. L'enquête recensera 15 800 consultations informatiques dont 6 000 retours "positifs". M. Cwikowski revendait ensuite chaque adresse pour 25 euros à la société ATER, numéro un français de l'enquête civile, spécialisé dans la recherche de débiteurs. M. Chouteau, lui, touchait 4,50 €. En trois ans, ATER aurait ainsi acheté pour 569 000 euros d'information lui permettant de localiser des mauvais payeurs. Cette "collaboration" va prendre fin en mars 2003 alors qu'une enquête est ouverte par le SRPJ de Lyon sur

dénonciation. MM. Chouteau et Cwikowski qui reconnaîtront immédiatement les faits, feront respectivement trois et cinq mois de détention préventive.

Aux questions du président Séguy, M. Chouteau répond avoir rendu ce "service amical" à titre gracieux, puis "quand la proposition est venue, j'ai dit oui". Au total, il aurait perçu 34 chèques pour un montant de 25 000 euros. "Un engrenage" dans lequel M. Cwikowski s'est aussi laissé prendre: "Je voulais subvenir aux difficultés finan-

**"J'ai déshonoré le nom de mes enfants"**

cières de mon entreprise", affirme-t-il. "Mais le bilan 2002 était bénéficiaire" rétorque le président.

M<sup>e</sup> Martin, conseil de M. Forney partie civile, se lance alors dans une longue plaidoirie. Il s'enflamme et voit derrière cette affaire "une nébuleuse", n'hésitant pas à évoquer "un piratage national". En conséquence, il exige "un complément d'enquête car nous sommes dans le cadre de réseaux mafieux". Le procureur Becquet, relevant que M. Cwikowski "n'a pas tiré de leçon de sa première condamnation et qu'il y a eu enrichissement à

hauteur de 120 000 €", demande à son encontre deux ans d'emprisonnement dont 18 mois avec sursis, avec interdiction de poursuivre une activité professionnelle dans le cadre d'une mise à l'épreuve. Il requiert à l'encontre de M. Chouteau qui "a utilisé du matériel de la police et son temps de travail dans cette activité lucrative" deux ans d'emprisonnement dont un ferme.

Pour la défense, M<sup>e</sup> Detroyat insiste sur les excellents états de service de M. Chouteau et évoque sa chute sociale — de la police à la maison d'arrêt —, familiale, car, dit-il, "j'ai déshonoré le nom de mes enfants" et financière. "Le blâme social n'est-il pas assez sévère?" pour cet homme aujourd'hui agent de sécurité. Si une peine ferme est prononcée, M<sup>e</sup> Detroyat souhaite qu'elle couvre la période de détention déjà effectuée.

"La maison d'arrêt c'est difficile pour tout le monde, mais surtout pour un commissaire", insistera M<sup>e</sup> Tatiguian. "Responsable" M. Cwikowski l'est mais, veuf et père de deux filles, il doit "bénéficier d'une peine mesurée".

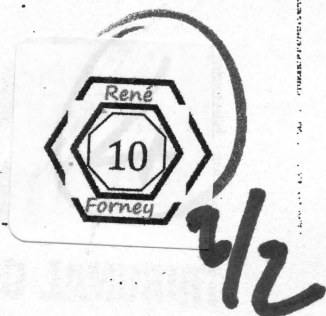
Mise en délibéré au 30 juin.

Estelle ZANARDI

# Trois ans dont deux ferme pour l'ancien commissaire

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

### Une condamnation pour corruption d'un gardien de la paix qui, lui, écope de dix-huit mois dont douze avec sursis



*refus de publication de l'imprimé en appel*

**C**ommissaire à Grenoble pendant vingt ans, jusqu'à sa révocation en 1992 pour « faux en écriture privée », Bruno Cwikowski s'était reconverti dans le recouvrement.

Ce pourquoi en 2000, directeur de la société GCEA, il avait fait appel à un gardien de la paix avec qui il avait gardé des liens, Jean Chouteau, et qu'il convainquait de se connecter, pour lui, au fichier national des automobiles, strictement réservé à la police. Il revendait ensuite chaque

adresse pour 25 € au N°1 de l'enquête civile

en France, la société Ater, spécialisée dans la recherche de débiteurs. M. Chouteau, qui au départ n'agissait "que pour rendre service" à son ancien supérieur, avait fini par accepter d'être rétribué lui aussi. Il aurait touché au total 25 000 €, le

ministère public estimant pour sa part que M. Cwikowski s'était enrichi "à hauteur de 120 000 €". Le procureur, M. Becquet, avait requis, lors de l'audience qui s'est

tenue le 16 juin dernier, deux ans d'emprisonnement dont dix-huit mois avec sursis à l'encontre de l'ancien commissaire, pour corruption active, et deux ans d'emprisonnement dont un ferme à l'encontre de M. Chouteau, pour corruption passive.

Le tribunal, présidé par M. Séguy, avait mis en délibéré son jugement qu'il a rendu hier. Et qui va au-delà des réquisitions pour M. Cwikowski, condamné à trois ans d'emprisonnement dont un avec sursis,

plus 17 500 € d'amende, et à cinq ans - le maximum - d'interdiction d'exercer l'activité professionnelle d'agent de recherches et de recouvrement. M. Chouteau est condamné à dix-huit mois d'emprisonnement dont douze avec sursis, et à 4500 € d'amende.

La partie civile, qui en affirmant que cette affaire s'inscrivait dans le cadre d'un "réseau mafieux", avait demandé un complément d'information, a été jugée irrecevable.

### **Interdiction d'exercer pendant cinq ans**

